



VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

République Française – Département des Alpes Maritimes – Arrondissement de Grasse

Direction Générale Adjointe
Proximité

*
Direction
Santé, Environnement
Développement Durable

*
Direction Adjointe Mer et
Littoral, Promotion Santé,
Environnement Urbain

*
Valorisation et Préservation de
l'Environnement

Référence : ED/AJ/RS/LD E- 37

P O Arrivée : //
PO Départ : 656

Affaire suivie par :
Didier LAURENT

☎ 04.92.90.67.53
📠 06.21.01.62.09
didier.laurent@ville-antibes.fr

Antibes le, **- 1 FEV. 2021**



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer
A l'attention de Madame Emilie SCANU
Gestionnaire du DPM – Service Maritime
Groupe de coordination – Domanialité Milieux
147, Route du Mercantour
06286 NICE - Cedex 3

OBJET : Attribution de la Concessions des plages naturelles au profit de la Commune d'Antibes

Au titre de l'animation du site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes- Iles de Lérins », vous avez bien voulu me faire parvenir le dossier de renouvellement de concession des plages naturelles présenté par la commune d'Antibes.

Après étude de ce dossier, il apparait que les travaux de rechargement des plages prévus dans toutes les cellules hydrosédimentaires constituées par ces plages nécessiteront une étude au cas par cas conformément à l'article R122-2 du code de l'environnement, rubrique 13.

L'étude devra prendre en compte la proximité des herbiers de posidonie présente tout le long du littoral concerné.

Eric DUPLAY
Adjoint au Maire
Délégué à la Santé, à l'Environnement
et au Développement Durable

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de ville d'Antibes Juan-Les-Pins - Cours Masséna – BP 2205 – 06600 Antibes Cedex
Tel : 04.92.90.50.00 Fax : 04.92.90.50.01

www.ville-antibes.fr • mairie@ville-antibes.fr • N° VERT / DEMOCRATIE DE PROXIMITE - 0.800.10.20.00